

Questions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense qu'il est très évident que le gouvernement a voulu présenter un projet législatif pour réaffirmer son autorité et sa juridiction dans ces domaines qui sont absolument vitaux pour l'économie canadienne et l'unité du pays.

[Traduction]

LES RAISONS DE LA PRÉSENTATION AU SÉNAT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je d'abord demander au premier ministre si cette loi a été étudiée dans un esprit de collaboration et de confiance? En a-t-on discuté avec les gouvernements provinciaux avant de la présenter au Sénat? Deuxièmement, pourquoi l'a-t-on glissée furtivement au Sénat au lieu de la présenter à la Chambre des communes?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il y a deux très bonnes raisons pour lesquelles cela a été présenté. La première, c'est qu'il est sûr qu'en agissant ainsi le gouvernement s'évite bien des difficultés avec les provinces. Il est toujours plus facile de prévoir que d'être obligé de guérir. Dans ce cas-ci, madame le Président, il n'y a aucun doute qu'aucune province ne peut se plaindre du fait que le gouvernement canadien désire préserver sa juridiction. Il ne s'agit pas d'une mesure qui va à l'encontre des provinces, qui est antiprovinciale, il s'agit d'une mesure tout à fait canadienne, en faveur du gouvernement canadien. Je ne suis pas étonné de voir le chef du parti progressiste conservateur qui est porté à dilapider les responsabilités fédérales au profit des provinces prendre l'attitude qu'il prend aujourd'hui.

LES MOTIFS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je désire poser une autre question au ministre des «lapidations»...

[Traduction]

... mais je préférerais obtenir une réponse du premier ministre, si toutefois il est au courant.

Peut-il nous dire pourquoi on a présenté furtivement cette mesure au Sénat plutôt qu'ici, à la Chambre des communes, au vu et au su de tout le monde?

Pourquoi, quelques semaines après avoir souligné la nécessité d'établir un climat de confiance, le gouvernement du Canada a-t-il agi en douce et essayé de limiter la liberté d'action des gouvernements provinciaux? Pourquoi le fait-il sans les consulter? Pourquoi ses actes démentent-ils toujours ses paroles?

• (1500)

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense qu'il était important que ce projet de loi soit déposé après la fermeture des bourses. Je pense également que nous vivons dans un Parlement qui comprend deux Chambres. Je suis donc étonné que le chef du parti progressiste conservateur traite en si mauvaise part le Sénat. A tout événement, ce projet de loi déposé au Sénat y sera étudié, et le sera également plus tard à la Chambre des communes. Mais l'opposition doit très bien savoir qu'il existe 17 projets de loi à l'étude ici au Parlement canadien, et qu'il faut procéder à leur étude avant d'en entendre d'autres. Rien n'a été fait afin de ne pas attirer l'attention ou essayer de le faire d'une façon *sneaky*. Au contraire, je pense que le fait de déposer un projet de loi au Sénat, qui est un endroit public, fait partie des fonctions du Parlement canadien, et je trouve très drôle l'attitude du chef du parti progressiste conservateur.

[Traduction]

Mme le Président: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ABSENCE DE PENSION POUR LES FEMMES SEULES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une première question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y en a parmi nous qui apprécient la façon dont le ministre a défendu ces dernières années la législation en matière d'assistance sociale. Il y a cependant dans la loi une injustice que je voudrais bien que le ministre corrige. Je veux parler du cas des femmes âgées de 60 à 65 ans qui ne sont pas mariées, qui sont sans revenu mais qui n'ont pas droit à une pension. Je voudrais que le ministre prenne les mesures qui s'imposent pour amender la loi à l'intention de ces femmes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je sais bien qu'il s'agit de la période des questions, mais je doute que les députés m'en veuillent de rappeler qu'il y a tout juste 13 mois, le député de Winnipeg-Nord-Centre était victime d'un grave problème de santé et nombreux sont les Canadiens qui ont sympathisé alors avec lui au cours de cette épreuve. Ils ont toutes les raisons du monde de se réjouir puisque le député s'est rétabli et qu'il est parmi nous aujourd'hui.